



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Équipement et logement : personnel

Question écrite n° 4509

#### Texte de la question

M François Grussenmeyer appelle l'attention de M le ministre d'État, ministre de l'équipement et du logement, sur la situation professionnelle des 38 000 agents et ouvriers professionnels des travaux publics de l'État. Lors du comité technique paritaire ministériel du 12 janvier 1984, un nouveau statut de cette profession avait été adopté, assorti d'un reclassement indiciaire. Il lui demande dans quels délais les textes relatifs à ce statut seront publiés.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le corps des agents des travaux publics de l'État comporte actuellement 36 844 emplois autorisés, répartis en 15 992 emplois d'agents de travaux, 15 196 d'ouvriers professionnels de 2e catégorie (OP 2) et 5 656 d'ouvriers professionnels de 1re catégorie (OP 1). Classes en catégorie C et relevant respectivement des groupes de rémunération III, IV et V, ces fonctionnaires sont chargés, en plus de leurs tâches traditionnelles d'entretien, de l'exploitation du réseau routier et navigable. C'est pour tenir compte de l'évolution de leurs tâches d'exploitation que l'administration de l'équipement s'est engagée en 1983 dans la réalisation d'un plan pluriannuel tendant à la requalification de 10 000 emplois d'agents de travaux en emplois d'OP 2. Ainsi, à la fin de l'année 1988, 8 000 agents de travaux auront-ils pu accéder au grade d'OP 2 par simple voie d'inscription sur la liste d'aptitude, alors que l'accès à ce grade s'obtient normalement par concours. Pour autant, le ministère de l'équipement et du logement poursuit ses réflexions sur les perspectives d'évolution et de réforme possible de la situation de ces personnels, compte tenu des nouvelles qualifications exigées par la modernisation de tout ce secteur d'activité.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Grussenmeyer François](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4509

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'État

**Ministère interrogé :** équipement et logement

**Ministère attributaire :** équipement et logement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 1988, page 2971